



Lycée des Métiers Charles Privat

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR du Lycée Charles Privat d'Arles

La construction d'une alliance pour la réussite éducative entre professionnels, parents, et élèves constitue un enjeu majeur.

L'inscription d'un apprenant (élève au lycée ou d'un apprenti à son UFA) et la signature de ce contrat valent adhésion au règlement intérieur et engagement à le respecter.

Les manquements exposent les élèves aux sanctions prévues par ce règlement et les apprentis à celles prévues dans l'annexe spécifique qui leur est dédiée. L'apprenant majeur peut assumer lui-même les responsabilités de ses actes, mais les parents seront avertis si l'apprenant majeur n'a pas manifesté d'opposition au moment de l'inscription.

Tout membre de la communauté éducative est tenu de respecter le présent règlement, tout personnel est tenu de le faire respecter.

Chaque parent a une mission d'éducation et aussi de soutien des équipes pédagogiques. A ce titre, il facilitera l'application du règlement en l'imposant à son enfant et à lui-même pour les parties le concernant. Cette manière concrète de vivre le projet éducatif est la meilleure garantie pour que l'enfant puisse poursuivre sa scolarité au lycée.

Signature des représentants légaux	Signature de l'apprenant	Pour l'équipe éducative, Signature du professeur principal
Nom :	Nom :	Nom :
Arles le :	Arles le :	Arles le :

Sommaire du Règlement Intérieur

PARTIE 1 : SCOLARITE

- Vie scolaire
- Assiduité et ponctualité
- Education Physique et Sportive et Pratique Professionnelle

